



**PAYS DE
CHAUMONT**
syndicat mixte

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL**
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 12 mai 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	28	31
Date de convocation		
04 mai 2026		

L'an deux mille vingt-six le douze Mai à dix-huit heures, le Comité syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents :

Olivier BILLIARD	Jean-Marie JODER
Jean-Claude BRAYER	Marie-France JOFFROY
Gaëtan COLLIN	Isabelle LARDIN
Lise COURTOIS	Jérôme LEJOUR
Brigitte DEBRIENNE-JANEL	Maxence LEMOINE
Antoine DESFRETIER	Christophe LIMAUX
Audrey DUHOUX	Etienne MARASI
Franck DUHOUX	Gilles MASSON
Stephan EMERAUX	Laurent NAULOT
Eric FALENTIN	Michelle PETTINI
Mathieu FERRAND	Thierry PONCE
Christophe FISCHER	Marie-Andrée RÊTEUX
Christelle GAUVAIN	Elodie ROBINOT
Johan GROMAIRE	Bernard VIALLETEL

Excusés :

Jean-Guillaume DECORSE
Viviane GELLIOT
Sébastien GUILLERMO
Christine HENRY
Benoit TRUFFOT
Jacques WAEBER

Représentés :

Jean-Guillaume DECORSE
Christine HENRY
Jacques WAEBER

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Election du Président du SMPC
N° de délibération : 2026-06

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 2121-15, L. 5211-2 et L. 5711-1 :

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

CONSIDERANT l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte ;

En application des articles L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5711-1, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote. Il fait constater qu'il n'est porteur que d'un seul bulletin. Le délégué syndical dépose lui-même le bulletin dans l'urne. Le nombre de délégués qui ne souhaitent pas prendre part au vote à l'appel de leur nom est enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

La séance a été ouverte sous la présidence de Marie-France JOFFROY, doyenne d'âge, qui a déclaré les membres du syndicat (absents ou présents) installés dans leurs fonctions.

Franck DUHOUX a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Afin de vérifier le bon déroulement des votes, Christophe FISHER et Gilles MASSON sont désignés comme assesseurs par le Comité Syndical.

Après appel à candidature, se sont portés candidats :

- Audrey DUHOUX
- Eric FALENTIN

La doyenne d'âge fait procéder au vote par bulletin secret.

Après vote de l'ensemble des délégués, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 28

Nombre d'exprimés : 31

Nombre de bulletins blancs : 4

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

- Audrey DUHOUX : 24 voix
- Eric FALENTIN : 3 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Audrey DUHOUX est déclarée élu Présidente du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont au premier tour de scrutin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Audrey DUHOUX, Présidente



*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*